



Filmé par ses voisines au camescope numérique

Par **nanard062**, le **01/12/2008** à **10:43**

J'ai deux voisines distantes de mon terrain de plus de 60m, un champ de culture nous sépare. Dans mon terrain j'ai beaucoup d'arbres et végétation. Cet été celles-ci m'ont filmé avec un camescope numérique à fort zoom lorsque j'urinai sous mes arbres (J'ai de gros problèmes de prostate). A cette distance à l'oeil nu, nous ne voyons pas grand chose d'un homme qui urine. Je ne savais pas que celles-ci m'observaient avec des jumelles et camescope. A cette distance et avec les feuillages je ne vois rien chez elles d'autant plus que celles-ci sont entourées d'une grosse et haute haie de troien (2m de hauteur au moins). J'étais sous mes arbres et à l'ombre des feuillages et aucunement à la vue du public. Deux extraits de film ont été tournés par ces deux femmes célibataires de 40ans et 63ans. A chaque extrait on me voit en gros plan comme si j'étais à moins de 2,00m de distance, bien sur gros plan sur mes attributs sexuels. Que puis-je faire contre ces femmes voyeurs, pervers et affabulateurs, qui montrent ces images à beaucoup - Puis-je porter plainte contre ces personnes. Je ne trouve pas grand chose sur l'emploi abusif des camescopes. MCI d'avance pour vos réponses.

Par **ken**, le **04/12/2008** à **14:38**

A part d'aller uriner dans votre toilette, votre affaire me paraît difficilement défendable. Ces 2 demoiselles pourraient dire que vous vous exhibez devant elles et portent plaintes contre vous !
Ca va pas être simple du tout.

Par **nanard062**, le **12/12/2008** à **19:07**

celles-ci risquent des poursuites pour atteinte à l'intimité de la vie privée par utilisation de caméra ou de moyen audio-visuel, l'article 226-1 du code pénal prévoit une peine maximale de 1 an de prison et de 45000 euros d'amende.

ce sont des voyeurs des pervers des affabulateurs.

Cordialement.